

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations



Conseil Communautaire



Séance du Jeudi 19 Mai 2022

Nombre de membres en exercice : 61  
 Nombre de membres présents : 38  
 Nombre de membres ayant  
 donné pouvoir : 10  
 Nombre de membres excusés : 8  
 Nombre de membres absents : 5

Date de convocation :  
 13 mai 2022

Acte rendu exécutoire après visa du  
 contrôle de légalité le :

et affichage le :

7 - Finances Locales  
 7.10 - Divers

**Objet : Achat d'un conteneur**

L'an 2022, le 19 mai à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 13 mai 2022.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 13 mai 2022.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE			X : M. Pascal DALIGAULT		
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			X : Mme Catherine CAILLY		
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD*				X	
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean-Pierre MOURICE				X	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO					X
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL					X
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE		X : M. Jacques FAUTRARD			
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT			X : M. Gilles PORQUET		
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU				X	
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY				X : M. Georges RAVENEL	
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Christian MARIETTE*				X	
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL			X : M. Marc GUILLAUMIN		
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			X : M. Régis DELIQUAIRE		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN				X	
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS			X		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

**VALDALLIERE**

M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU				X	
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER			X : M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	X				

**VIRE NORMANDIE**

M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLE			X : Mme Annie ROSSI		
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER			X : M. Gérard MARY		
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>5</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>38</b>		
<b>Quorum</b> En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			<b>21</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*)</b> *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			<b>48</b>		

\*Le suppléant de M. Daniel BREARD, Arnaud BREARD, ainsi que la suppléante de M. Christian MARIETTE, Mme Martine TREMPU, sont également excusés.

Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le service collecte des déchets a endommagé un conteneur roulant de la société DESIGN PARTNER lors de la collecte.

Ladite société a été dans l'obligation d'acheter un nouveau conteneur.

Sa responsabilité étant engagée, l'Intercom de la Vire au Noireau doit procéder au remboursement de l'achat du nouveau conteneur qui s'élève à 522 € auprès de la société DESIGN PARTNER.

Ainsi, suivant l'avis favorable de la commission « Finances, Moyens Généraux, Personnel » réunie le 11 mai 2022, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser le remboursement du conteneur à la société DESIGN PARTNER pour un montant de 522 €.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Non adopté			

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER

